Auto-école Gare Routière de Bergevin

101 Résidence Pierre Antonius - Bergevin - 97110 Pointe-à-Pitre

Tel/Fax: 0590 47 46 54

Critère 2.1 : Programmes détaillés - Théorique et Pratique

I PROGRAMME DE FORMATION B / AAC / CS FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

Sont exemptés de l'ETG, tout élève déjà titulaire du code de la route depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire depuis moins de 5 ans.

FORMATION PRATIQUE

Ce sera, avant ou, après obtention de l'examen théorique général (ETG), que la formation pratique se déroulera selon le planning établi selon les disponibilités de l'établissement et de l'élève. Un minimum de 20 leçons de conduite est obligatoire en boite mécanique.

L'établissement sera le point de départ et d'arrivé de chaque leçon de conduite, sauf exception validée par le référent pédagogique.

La formation pratique porte sur la conduite d'une automobile et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

4 compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

PROGRAMME DE FORMATION REMC : 4 compétences globales – 32 compétences associées MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- 2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- 4. Démarrer et s'arrêter
- 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- 6. Utiliser la boite de vitesse (sauf boite automatique).
- 7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- 8. Regarder autour de soi et avertir
- 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en toute sécurité.

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- 10. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- 11. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- 12. Adapter l'allure aux situations
- 13. Tourner à droite et à gauche en agglomération
- 14. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité

Auto-école Gare Routière de Bergevin

101 Résidence Pierre Antonius - Bergevin - 97110 Pointe-à-Pitre

Tel/Fax: 0590 47 46 54

- 15. Franchir les carrefours à sens giratoires et les ronds-points
- 16. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- 17. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- 18. Croiser, dépasser et être dépassé
- 19. Passer des virages et conduire en déclivité
- 20. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- 21. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- 22. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- 23. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte
- 24. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- 25. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- 26. Suivre un itinéraire de manière autonome
- 27. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- 28. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer
- 29. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- 30. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- 31. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- 32. Pratiquer l'écoconduite

CONDUITE SUPERVISEE

La formation en conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée réservée aux personnes âgées

d'au moins 18 ans inscrites aux catégories B du permis de conduire. Elle peut se faire soit directement à l'issue

de la formation initiale, soit après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

Il faut dans tous les cas être titulaire de l'ETG depuis moins de 5 ans et avoir réalisé un minimum de 20 leçons en boite mécanique. L'élève et l'accompagnateur devront faire un bilan (2 x 1h) avec un formateur avant d'obtenir l'attestation de fin de formation initiale.

L'accompagnateur (ou les accompagnateurs) doit être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans et ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation du permis de conduire durant les 5 dernières années. Il doit également avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance.